



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 OCTOBRE 2025

Délibération n°10/2025/41 : Désignation du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. Sylvain TABARY en tant que secrétaire de séance pour la présente réunion.

Délibération n°10/2025/42 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 septembre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025.

Délibération n°10/2025/43 : Approbation du Rapport annuel 2024 de la CCTVI sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel 2024 de la CCTVI sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Délibération n°10/2025/44 : Approbation du Rapport annuel 2024 de la CCTVI sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'assainissement non collectif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel 2024 de la CCTVI sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Délibération n°10/2025/45 : Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Vallée de l'Indre (SMAEPBVI) pour l'exercice 2024

Monsieur Roger BOYER, en tant que président du SMAEPBVI, ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants de prendre acte du rapport annuel 2024 du SMAEPBVI sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Délibération n°10/2025/46 : DPO mutualisé

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de souscrire, à partir du 1^{er} janvier 2026, à l'offre intégrale proposée par le GIP RECIA pour la mise en œuvre de la prestation de service Délégué à la Protection des Données (DPO) mutualisé pour un montant de 750 € / an avec un engagement de 3 ans,
- approuve les termes de la convention de prestation fournie,
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention,
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération n°10/2025/47 : Remboursement aux anciens locataires du 3 place du 8 mai du reliquat de gaz présent dans la cuve à leur départ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à procéder au remboursement des anciens locataires du 3 place du 8 mai, pour un montant de 1 625,18 € TTC, au titre du reliquat de gaz non consommé ;
- d'intégrer cette somme à la régularisation financière qui sera effectuée auprès des nouveaux locataires lors de leur prise de possession des lieux ;
- de mandater Madame le Maire pour signer tout document déterminant à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°10/2025/48 : Sollicitation du fonds de concours général de la CCTVI – axe « mobilité »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement du projet d'aménagement piétonnier le long de la RD7 (Route de la Gare et Rue de la Grégorée) comme suit :

DÉPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT)		
Objet	Montant	Financeurs	Montant	% du total des travaux
Travaux	52 681,51	Département	32 563,50	61,81 %
		CCTVI	8 500,00	16,13 %
		Autofinancement	11 618,01	22,06 %
TOTAL	52 681,51	TOTAL	52 681,51	100 %

- demande à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre un fonds de concours de 8 500 € pour financer ledit projet.
- s'engage à appliquer le règlement du fonds de concours général.

Délibération n°10/2025/49 : Sollicitation du fonds de concours général de la CCTVI – axe « mise en valeur du patrimoine communal »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement du projet de mise aux normes et de rénovation des bâtiments communaux comme suit :

DÉPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT)		
Objets	Montant	Financeurs	Montant	% du total des travaux
Travaux	56 948,87	Département	17 325,00	30,42 %
		CCTVI	16 030,00	28,15 %
		SIEIL	7 386,90	12,97 %
		Autofinancement	16 206,97	28,46 %
TOTAL	56 948,87	TOTAL	56 948,87	100 %

- demande à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre un fonds de concours de 16 030 € pour financer ledit projet.
- s'engage à appliquer le règlement du fonds de concours général.

Délibération n°10/2025/50 : Tarifs communaux 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les tarifs communaux valables dès le 1^{er} janvier 2026 comme suit :

Location de la salle des fêtes

	Habitants de la commune	Personnes hors commune
Obsèques (vaisselle et chauffage compris)	50 €	
½ journée (chauffage compris)	70.00 €	110.00 €
1 Journée	150.00 €	260.00 €
2 journées	240.00 €	370.00 €
Forfait chauffage par jour	30.00 €	60.00 €
Location de la vaisselle (utilisation sur place)	40.00 €	60.00 €

Pour les associations utilisant une des salles communales pour leurs activités, plus d'une fois par semaine, « forfait chauffage » (pour la période d'utilisation comprise entre septembre et juin), facturé à terme échu :

- de 150 € pour la salle des fêtes (6 rue de la Mairie)
- de 50 € pour la salle associative (1 Place du 8 mai).

Cimetière

	15 ans	30 ans	50 ans	Dispersion des cendres
Concession de terrain		210.00 €	350.00 €	
Concession caveautin	150.00 €	200.00 €		
Jardin du souvenir				70.00 €
Columbarium	400.00 €	550.00 €		

Occupation du domaine public

Droit de place pour les taxis	110.00 € par an
Emplacement machine à pizzas	300.00 € par an
Manifestations locales publiques à but lucratif (vide-greniers, brocante, marché gourmand...)	0.30 € le ml / jour
Emplacement ponctuel commerçants	10.00 € / jour
Emplacement régulier commerçants (marché hebdomadaire...)	5.00 € / jour

Photocopies associations

	A4	A4 recto/verso	A4 papier fourni	A4 recto/verso papier fourni	A3	A3 recto/verso	A3 papier fourni
Noir et Blanc	0.20 €	0.25 €	0.15 €	0.20 €	0.25 €	0.45 €	0.20 €
Couleur	0.25 €	0.30 €	0.20 €	0.25 €	0.30 €	0.50 €	0.25 €

Vente de bois de chauffage

Sur pied		Coupé (non livré)
Bois dur	Bois tendre	Frêne
15.00 € le stère	10.00 € le stère	45.00 € le stère

Le Conseil Municipal charge le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les recettes seront versées au budget 2026.

Le secrétaire de séance,



Sylvain TABARY

Le Maire,



Agnès BUREAU

Liste affichée le 03 NOV. 2025